

URGENT — À la recherche d'une nouvelle stratégie de l'UE **en matière de logement**

Nous, jeunes élus locaux et régionaux progressistes, constatons que le manque de logements sociaux et abordables alimente une **crise du logement dans toute l'Europe**, que sont venues exacerber la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et la pénurie d'énergie, alors même que le changement climatique s'accélère. Nous soulignons que le logement constitue un besoin humain élémentaire et un **droit fondamental** qui doit être préservé pour tous.

Nous considérons que l'UE doit prendre des mesures décisives pour concrétiser le droit au logement opposable pour tous. Nous insistons sur le rôle indispensable que jouent les collectivités locales et régionales pour mettre en œuvre les stratégies européennes et nationales et les adapter aux réalités du terrain, en partenariat avec les bailleurs de logements sociaux et abordables et avec les propriétaires privés responsables. Il n'existe pas de réponse universelle à la question du logement en Europe: **la subsidiarité est capitale** pour assurer une transition vers un habitat abordable, durable et social au sein d'une société qui a dépassé l'ère du carbone.

À l'heure actuelle, plus de 80 millions de personnes sont confrontées à la **pénurie de logements sociaux et abordables** dans l'Union. Ainsi, 17,1 % des Européens vivent dans des logements surpeuplés et 10,3 % des citoyens consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer. Le **déficit d'investissement** dans le logement est estimé à au moins 57 milliards d'euros par an. En outre, 47 % des **jeunes Européens** âgés de 18 à 34 ans sont contraints de continuer à vivre chez leurs parents. Des milliers d'étudiants et de jeunes sont inscrits sur les listes d'attente des bailleurs sociaux. Le logement est responsable de **36 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union** et de 40 % de sa consommation énergétique. Chaque nuit, au sein de l'UE, on dénombre au moins **700 000 personnes sans domicile** qui dorment dans la rue ou dans des logements d'urgence. Par ailleurs, la proportion globale de **logements publics et sociaux** recule depuis des années. La financiarisation, la vente de logements sociaux et abordables à des investisseurs privés internationaux et la focalisation sur quelques grands acteurs mondiaux contribuent à la raréfaction des logements abordables et à la flambée des loyers. Le logement doit donc devenir une priorité absolue pour l'Union et **chacune de ses stratégies doit contribuer à offrir à tous un logement social, abordable, décent et efficace sur le plan énergétique**. Les engagements inscrits dans le socle européen des droits sociaux ne doivent pas rester lettre morte.

Les sociaux-démocrates européens doivent proposer et mettre en œuvre des changements profonds destinés à inverser ces tendances.

En tant que jeunes élus locaux et régionaux progressistes, nous demandons que les quinze recommandations suivantes soient mises en œuvre au niveau de l'UE:

1. intensifier les investissements publics en incluant, dans le Semestre européen et les programmes nationaux de réforme, un objectif quantitatif d'investissement public national en faveur du logement social et abordable dans tous les États membres de l'UE, et en prévoyant des sanctions financières si ce chiffre n'est pas atteint;

2. assouplir le recours à la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) dans le domaine du logement, notamment en allongeant le délai d'élaboration des projets, car les quatre années prévues pour dépenser les fonds alloués au titre de la FRR se révèlent insuffisantes;
3. inciter les États membres et les régions, lorsqu'ils allouent les Fonds structurels et d'investissement européens (y compris le Fonds pour une transition juste) et qu'ils élaborent les plans de relance nationaux, à donner la priorité à la lutte contre la précarité de l'habitat, aux mesures visant à aider les jeunes à accéder au logement, au développement du logement étudiant et à l'investissement dans de nouveaux logements sociaux et abordables;
4. stimuler au niveau européen les innovations en matière de logement, en particulier pour le logement social. L'échange de bonnes pratiques est essentiel en vue d'aborder la dimension de genre et l'écologisation du logement, de collecter des données et de mettre au point des méthodes innovantes de gestion de l'habitat, par exemple en développant la copropriété pour créer des richesses partagées;
5. reconnaître le logement social et abordable comme un service d'intérêt économique général (SIEG) pour tous et pas uniquement pour les citoyens défavorisés, afin de le soustraire à la concurrence spéculative tout en abolissant la définition étroite des bénéficiaires des SIEG qui conditionne l'accès au logement social; inscrire par la même occasion la politique du logement dans une politique sociale européenne plus large, en élaborant un «contrôle de l'accessibilité financière du logement» au niveau des États membres, notamment pour lutter à long terme contre le sans-abrisme;
6. faciliter l'accès au financement en intégrant le logement social et abordable dans la nouvelle taxinomie sociale de l'Union et en fournissant des informations sur les investissements privés dont peut bénéficier le secteur;
7. mettre en œuvre le principe 19 du socle européen des droits sociaux en faisant respecter le droit qu'ont tous les citoyens européens d'accéder à un logement social et abordable ou à une aide au logement de qualité; définir ce qui constitue un logement d'urgence, afin, entre autres, de minimiser le risque de voir se perpétuer le recours à ces solutions de logement pour les réfugiés ou les personnes sans domicile;
8. renforcer la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, en ce qu'elle offre un nouvel outil permettant d'intervenir efficacement sur le terrain, d'aider les collectivités locales et régionales à comprendre l'ampleur et la nature du sans-abrisme sur leur territoire, de favoriser l'apprentissage mutuel et de collecter des données utiles en matière de logement au niveau régional;
9. établir un cadre européen pour réguler l'effet des plateformes numériques sur le marché du logement;
10. définir, avec les villes et les régions européennes, un cadre commun pour les systèmes locaux destinés à encadrer les loyers et à les stabiliser. L'Union européenne devrait inciter les États

membres et les collectivités locales et régionales à plafonner les loyers et à les lier à la performance énergétique des bâtiments;

11. lutter au niveau de l'UE contre la spéculation et le blanchiment d'argent qui ont cours sur le marché du logement, en instaurant un registre de la transparence immobilière à l'échelle européenne, qui indique notamment le bénéficiaire effectif d'un bien donné pour que chaque locataire sache à qui appartient son logement; réguler le marché du logement afin de lutter contre les pratiques prédatrices des grandes sociétés immobilières et d'éviter que des bâtiments vacants ne restent inexploités;
 12. supprimer progressivement les systèmes de chauffage à combustible fossile dans les logements d'ici à 2050 et prévoir des programmes pour aider financièrement les Européens les plus vulnérables à atteindre cet objectif, tout en imposant des obligations de performance fixes au secteur du logement afin de réduire ses émissions;
 13. exploiter les recettes du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) et utiliser le Fonds social pour le climat afin de financer des subventions pour aider les citoyens de l'Union les plus vulnérables à rénover leur logement, en prévoyant une gestion conjointe de ce dispositif avec les régions, et mettre en place une politique globale en matière de précarité énergétique pour garantir que la vague de rénovations rende les logements plus abordables dans l'ensemble de l'Union;
 14. encourager de nouvelles exigences d'esthétique et de confort pour le logement en général et pour le logement social en particulier, en s'appuyant sur l'initiative Bauhaus ou l'initiative européenne pour un habitat responsable, afin de rendre la densification des villes plus acceptable et de limiter l'étalement urbain;
 15. promouvoir des logements sociaux, abordables, coopératifs, intergénérationnels et à but non lucratif, dans le cadre de projets cofinancés par l'UE et en vue de renforcer la cohésion en Europe.
-